

Pour commencer, le premier ministre Mulroney écrira aux chefs de gouvernement des sept autres États pour les inviter à envoyer des représentants au Canada plus tard dans le courant de cette année. Ensemble, ils pourront commencer à étudier la forme que pourrait prendre ce Conseil et voir quel mandat et quelles responsabilités pourraient être les siens.²

POSITION ACTUELLE DU CANADA

En avril 1992, en ce qui concerne la défense et la surveillance du Nord, le gouvernement énonçait dans sa «Politique de défense 1992» plusieurs mesures visant à renforcer la souveraineté canadienne et la sécurité dans ces régions. Citons, entre autres :

- l'acquisition de trois aéronefs de surveillance arctique et maritime, grâce auxquels on pourra accroître le nombre des patrouilles aériennes;
- l'acquisition d'avions *Hercules* qui, conjuguée avec la modernisation de pistes d'atterrissage septentrionales, «doteront l'aviation des moyens de déployer ses chasseurs partout dans le Nord canadien, pour la première fois dans l'histoire de notre pays»; et
- l'installation de moyens acoustiques sous-marins de détection qui permettra de contrôler des goulets stratégiques dans les eaux de l'archipel canadien.

Dans cette politique, le gouvernement annonçait également son intention d'augmenter le nombre des Rangers et de conserver «un bataillon aéroporté pouvant réagir rapidement à des urgences dans des régions éloignées».³

Pour ce qui est des mesures de limitation des armements dans l'Arctique, en décembre 1991, le ministère des Affaires extérieures réaffirmait que, pour le Canada, «la sécurité de l'Arctique n'est pas un cas à part qui mérite d'être traité en dehors du contexte plus vaste de la sécurité militaire Est-Ouest». Répondant à diverses propositions non gouvernementales en la matière, il maintenait que les forces militaires les plus nombreuses dans l'Arctique sont celles de l'Union soviétique et les discussions à leur sujet concernent des

² M. Tom Siddon, Discours prononcé à la Conférence internationale des dirigeants autochtones du Nord, à Copenhague (Danemark), le 18 juin 1991.

³ Ministère de la Défense nationale, *Politique de défense 1992*, avril 1992, p. 21.